



Bulletin d'inscription pour vendre à la Bourse d'échange

BOURSE D'ÉCHANGE DE VÉLOS ANCIENS ET DE PIÈCES DÉTACHÉES DE VÉLOS ANCIENS

À **MOULINS (ALLIER)**, le Samedi 29 Avril de **7 h 00 à 18 h 00**
Entrée des visiteurs gratuite.

Un registre du commerce sera tenu et remis à la Préfecture à l'issue.

Les vendeurs particuliers peuvent deux fois l'an vendre des objets d'occasion.

Une attestation sur l'honneur sera jointe à l'inscription
(utiliser la page suivante ; partie du haut pour les particuliers ; du bas pour les professionnels).

Règlement :

Elle sera gratuite pour les membres de l'Association,

- **20 emplacements** avec véhicule individuelle (type : clio, kangoo, scénic...) dimensions Linéaire 4,30 x 5,50 m de profondeur : prix **5 € / unité**
 - **5 emplacements** avec véhicule (type : traffic, master...) dimensions Linéaire 8 x 5,50 m de profondeur : prix **10 € / unité**
 - **2 emplacements** avec véhicule (type : traffic, master...) dimensions Linéaire 12 x 5,50 m de profondeur : prix **15 € / unité**
- **Emplacements libres sans véhicules, attention terrain légèrement en pente participation 2 €.**
- **Si jamais trop de monde possibilité de prendre une demi-tranche supplémentaire du parking avec à nouveau 18 emplacements individuelles.**

Vous veillerez à respecter le tracé au sol lors de votre installation sur votre emplacement, un cahier des charges affecté au prêt des lieux doit être respecté.

Vous pourrez choisir entre une matinée ou une journée complète dédiées à la vente. Ceux qui choisiront la matinée pourront ainsi profiter des activités de l'après-midi. Leur choix sera à spécifier sur leur bulletin d'inscription. Il sera important de le préciser afin que l'organisation puisse prévoir la mise en place de chacun. La bourse-échange sera maintenue en cas de mauvais temps, il appartiendra à chacun d'installer son propre barnum de protection.

TOUT REFUS DE CE RÈGLEMENT ENTRAÎNERA L'EXCLUSION DU PARC ET DE LA BOURSE.

Un chèque de caution de 20 euros à l'ordre de l'Association des Amis de Tonton Vélo sera envoyé avec l'inscription.

Ce chèque sera restitué (sauf dons à l'association) au vendeur le jour de la bourse.

Si le vendeur se désiste sans motif sérieux et justifié le chèque sera encaissé au profit de l'association.

Si pour des événements climatiques ou des cas de force majeure à ce jour imprévus la bourse devait être annulée les chèques seraient évidemment restitués et les vendeurs ne pourraient en aucun cas se retourner contre l'association pour des préjudices liés à l'annulation de la bourse.

Les organisateurs se réservent également le droit pour cette journée du 29 Avril de faire évacuer par tous les moyens légaux toute personne venant s'installer, vendre à la sauvette, sans l'accord des représentants de l'association.

Sont interdits à la vente, les produits contraires aux bonnes mœurs ou non autorisés en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou contractuelles.

Chaque vendeur devra respecter les valeurs de convivialité de l'association ou sera prié de quitter les lieux.

Clôture des inscriptions le 15 avril 2017

Merci à chaque personne intéressée de compléter la page suivante et de la retourner à
Gilles Tamagne - Chemin le plan cavalier 83590 Gonfaron